

7^e lettre d'information de votre conseil municipal

BARNAS

décembre 2023

L'édito du conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

L'année 2023 a été une année déstabilisante par l'actualité locale (élection partielle, nouvel exécutif), nationale et internationale, elle restera dans nos souvenirs comme une année de restructuration.

Le conseil municipal, désormais au complet, renforcé par quatre nouveaux conseillers dynamiques et volontaires, travaille sans relâche à administrer la commune, à lancer les projets d'investissements programmés, ré-examinés et tant attendus, à accompagner les Barnassiens dans leur quotidien, à faire rayonner Barnas dans notre territoire et à accueillir de nombreux touristes.

L'année 2024 s'annonce déjà très constructive avec les deux projets phares de notre mandat :

- Les travaux au Haut-Barnas qui démarreront dès mars : trottoirs, réseau d'eau potable, réseau d'eaux pluviales, enfouissement des réseaux secs et fibre.
- La construction du bâtiment sanitaire du camping qui interviendra à l'automne.

Ce sera aussi l'année de la nécessaire mobilisation pour notre avenir : conserver le libre choix de la compétence de l'eau et de l'assainissement en 2026.



Il nous faut être solidaires, respectueux et ouverts au dialogue ; notre village est composé de gens différents, aux origines et opinions diverses, qui doivent avancer dans le même sens pour le bien commun. L'écoute, le dialogue, la bienveillance et l'entraide doivent demeurer nos priorités.

Nous, élus, faisons le mieux possible dans la diversité de nos moyens et de nos compétences mais tout ne se règle pas en un jour et la commune n'est pas responsable de tout et ne règle pas tout.

Vous, citoyens, participez à nos groupes de travail, à nos conseils municipaux et aux animations organisées par la commune, par la bibliothèque et par nos nombreuses associations (repas des aînés, Noël des enfants, vœu de la municipalité, événements culturels, temps de partage...).

Prochaine réunion publique : **Travaux du Haut-Barnas le samedi 13 janvier à 10 h à la salle des fêtes.**

Tous ensemble, faisons de Barnas un village vivant où il fait bon résider !

Retrouvons nous pour la cérémonie des vœux municipaux à la salle des fêtes le vendredi 19 janvier à 19h.

NOUVEL EMPLOYÉ

Bienvenue à Vincent, nouvel agent technique de la commune.

Lundi 9 octobre, Vincent BEAUFOL a intégré l'équipe municipale pour un contrat à durée déterminée d'une durée de 6 mois, renouvelable, afin de remplacer à terme notre adjoint technique Philippe LAURENT qui devrait partir à la retraite en février 2024.

Après réception de 16 candidatures puis quatre entretiens menés par 3 élus et Philippe Laurent, le conseil municipal a choisi ce Barnassien au regard de ses antécédents professionnels, de sa polyvalence, de sa disponibilité et de sa motivation.

Merci aux Barnassiens et aux campeurs de lui réserver un bon accueil.



ORGANIGRAMME

Après la restructuration de l'exécutif (Lynda Bouet, maire et Gabriel Giraud, premier adjoint), le conseil municipal a procédé à la répartition des attributions et participations de chacun de ses membres.

• DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- **Communauté de communes** : Lynda Bouet, déléguée / Gabriel Girault, suppléant.
- **Syndicat intercommunal à vocation unique des écoles** : Lynda Bouet et Chloé Barbaras, déléguées / Rose Bouet et Monique Lemaire, suppléantes.
- **Parc naturel régional des monts d'Ardèche** : Lynda Bouet, déléguée / Jean-Claude Perron, suppléant.
- **Syndicat des Énergies de l'Ardèche** : Philippe Mériaux, délégué, suppléant au comité syndical.
- **Groupe forestier** de Barnas : Cyril Ventalon, représentant / Jean-Luc Vidal, suppléant.
- **Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)** : Lynda Bouet et Jean-Claude Perron, délégués.
- **Association des communes forestières d'Ardèche** : Philippe Mériaux, délégué.
- **Centre communal d'action sociale (CCAS)** : Lynda Bouet, présidente, Monique Lemaire, Jean-Luc Vidal, Christelle Decome, Cyril Ventalon, Chloé Barbara, Philippe Mériaux, membres du Conseil d'administration.
- **Commission communale des impôts directs (CCID)** : Lynda Bouet, Jean-Luc Vidal, Gabriel Girault, titulaires / Monique Lemaire, Jean-Claude Perron, Charline De Moya, Philippe Mériaux, suppléants.
- **Commission finances** : Lynda Bouet, Jean-Luc Vidal, Christelle Decome.
- **Commission d'appel d'offres** : Lynda Bouet, Gabriel Girault, Jean-Claude Perron, Monique Lemaire.
- **Commission communication** : Lynda Bouet, Jean-Claude Perron.
- **Commission aménagement voirie** : Philippe Mériaux, Gabriel Girault, Jean-Luc Vidal, Cyril Ventalon.
- **Commission camping** : Lynda Bouet, Christelle Decome, Jean-Luc Vidal.

• RÉFÉRENTS HAMEAUX

- **Lamothe** : Cyril Ventalon / Gabriel Girault.
- **Haut-Barnas / Saint-Théophrède** : Jean-Luc Vidal / Christelle Decome.
- **Le Bruc** : Jean-Claude Perron / Rose Bouet.
- **Le Bouix** : Lynda Bouet / Monique Lemaire.
- **Lafarre** : Philippe Mériaux / Chloé Barbaras / Renfort : Gabriel Girault et Lynda Bouet.

• ANIMATION DES GROUPES DE TRAVAIL

Clés du fonctionnement collégial et participatif associant la population, les GT sont animés par au moins un binôme d'élus.

GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

- **Social-culture** : Christelle Decome, Jean-Claude Perron.
- **Eau et assainissement** : Lynda Bouet, Gabriel Girault, Jean-Claude Perron, Christelle Decome.
- **Environnement** : Jean-Claude Perron, Lynda Bouet
- **Randonnées** : Lynda Bouet, Philippe Mériaux
- **Embellissement** : Christelle Decome, Monique Lemaire

GROUPES DE TRAVAIL ACTIONS-PROJETS

- **Pont du Bouix** : Philippe Mériaux, Gabriel Girault, Jean-Luc Vidal

- **Travaux du Haut Barnas** : Philippe Mériaux, Jean-Luc Vidal, Jean-Claude Perron, Lynda Bouet, Christelle Decome, Cyril Ventalon.
- **RN 102** : Philippe Mériaux, Jean-Luc Vidal, Jean-Claude Perron, Lynda Bouet, Christelle Decome, Cyril Ventalon.

LOGEMENTS COMMUNAUX

La commune possède désormais 3 logements qui sont loués à l'année, désormais tous reliés à l'assainissement collectif.

Les loyers rapportent 15 000 € par an à notre budget.

HABITAT URBANISME

• Augmentation de la taxe foncière

Vous avez pu constater que votre Taxe Foncière ainsi que votre Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères ont augmenté de 7,1 %. Ceci est dû à l'augmentation de l'assiette décidée par le gouvernement pour suivre l'inflation (indice des prix à la consommation harmonisé). Le taux d'imposition appliqué par la commune n'a pas changé.

• Demande d'urbanisme et PLUi

Nous avons constaté que de nombreuses demandes d'urbanisme (DP, PC) étaient déposées sans respecter le règlement du plan local d'urbanisme intercommunal. Cela entraîne des rejets de la part du service instructeur (La DDT 07). Ces rejets pourraient être facilement évités, dans la plupart des cas, après un examen préalable minutieux de leur conformité au PLUi, ce qui éviterait aux demandeurs de voir la réalisation de leur projet retardée.

• Autorisation d'accès sur la voirie

Avant de créer un accès sur une voie communale ou nationale, il est impératif de demander une autorisation à l'autorité gestionnaire de la voirie. Sans autorisation, l'accès est illégal. Ces autorisations permettent, entre autres, de fixer les critères techniques à respecter pour la gestion de l'écoulement des eaux pluviales et de déterminer précisément l'emplacement de l'accès hors de toute situation dangereuse (virage, croisement, etc.).

• Installation d'un assainissement

Les installations nouvelles ou les modifications d'assainissements individuels nécessitent une étude préalable qui doit être présentée au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ce n'est qu'une fois que ce dernier aura constaté que cette étude répond aux normes en vigueur qu'il pourra donner l'autorisation de réaliser le projet.

Le secrétariat de la commune est à votre disposition pour ces deux dernières démarches.

• À noter :

Les titulaires d'une concession au cimetière doivent obligatoirement déposer une demande d'autorisation de travaux en vue d'aménager un caveau et/ou un monument (ou en vue de la restauration de ceux-ci) auprès de la mairie. L'autorisation sera donnée après vérification du respect du règlement du cimetière. Pour cette vérification des explications complémentaires sur les travaux envisagés pourront éventuellement être demandées.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

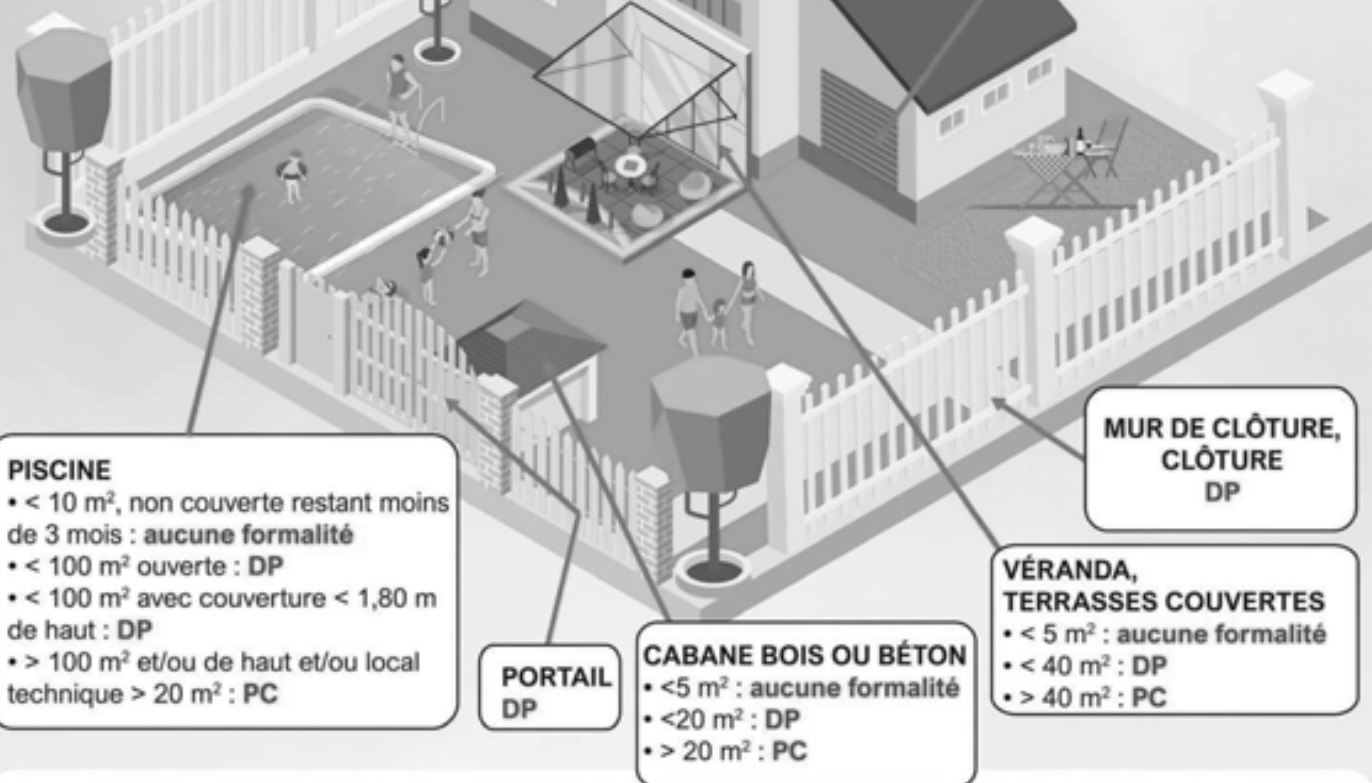
PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP



PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : DP
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

PORTAIL DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : DP
- > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Cette commission se réunit deux fois par an.
La première fois en mars pour valider la liste des maisons, annexes ou terrains réévalués par les impôts.
La seconde fois en novembre pour déclarer aux services des impôts les maisons avec agrandissement ou réhabilitation effectués sans déclaration de travaux ou permis de construire, ainsi que les changements de destination ou l'ajout de piscine non déclarés.
Les membres de cette commission effectuent ce travail nécessaire pour préserver l'équité entre les propriétaires et pour optimiser les recettes fiscales indispensables pour le budget communal.

DÉBROUSSAILLEMENT

A la demande de la préfecture de l'Ardèche et suite aux récents incendies dans la Haute vallée de l'Ardèche, la cellule de débroussaillage du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche (SDIS 07) a visité les alentours de toutes les constructions encadrées de notre commune pour vérifier si l'obligation de débroussaillage dans un rayon de 50 m autour des habitations et autres bâtiments était respectée.
En cas de constat de non-respect de l'obligation légale de débroussaillage, une procédure sera mise en place.
Nous devons tous œuvrer à diminuer l'intensité des incendies, à freiner leur propagation, à protéger les habitations ainsi que les vies.



TRAVAUX DE VOIRIES COMMUNALES

En septembre, la commune a fait réaliser des travaux sur plusieurs de nos voies communales.

- La campagne 2023 de reprise des bandes de roulement a concerné trois voies :
 - Deux segments de la route de Bruc : le bas de la vallée avec création d'un petit dos d'âne pour faire ralentir les voitures à l'entrée du village et le tronçon précédant le croisement des terrasses.
 - La descente de la route du Pouget jusqu'au pont de Chambre.

- L'impasse des Boureyres,
Montant total de 25 545 € HT, financement 50/50 par la commune et la communauté de communes.

- la réalisation d'un mur de soutènement dans un virage de la route des Terrasses dont une partie menaçait de s'effondrer. Nous en avons profité pour faire élargir la voie à cet endroit afin que les véhicules puissent se croiser plus facilement. Montant : 11 100 € HT, subventionné à 40 % par le département (Pacte Routier).



En novembre 2023, les élus ont préparé la campagne de travaux 2024 qui concernera aussi des écoulements d'eaux pluviales qui dégradent nos routes.



PONT DU BOUIX - INSPECTION

Dans le cadre du Programme National Ponts - Phase 1, le pont du Bouix avait été identifié par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) comme un ouvrage nécessitant une inspection détaillée.

Cette inspection a été réalisée lors de la Phase 2 du programme à la mi-février par la Société d'ingénierie SETEC.



La commune a facilité cette visite en réalisant les travaux préalables (dé-végétalisation de l'ouvrage, dégagement des accès, etc.) et en prenant un arrêté réglementant la circulation..

Les résultats de cette inspection détaillées ont été transmis début décembre à la mairie.

COMMISSION DE SECURITE AU CAMPING

En mai 2023, comme tous les 5 ans, notre camping municipal a été contrôlé par la commission sécurité des campings. Cette commission est composée d'agents de la préfecture, de la Direction Départementale des territoires (DDT), du syndicat de l'Hôtellerie de Plein air, du Service départemental d'incendie et de secours.

Elle contrôle tous les documents administratifs (registres de sécurité, cahier de prescription de sécurité, plan d'évacuation...) mais aussi, sur le terrain, l'installation conforme des mobile-homes, le débroussaillage aux alentours, les réseaux électriques et de gaz, les informations affichées, la réalisation d'essais d'alerte en cas de crue, les panneaux d'évacuation...

En préparation de ce contrôle, nous avons été accompagné par le Syndicat de l'Hôtellerie de plein air de l'Ar-dèche auquel la commune adhère.

Les élus et les agents communaux ont veillé à mettre à jour tous les documents, à revoir plans, panonceaux et affichage et se sont assurés du respect des normes en vigueur (élagage des arbres, distances de sécurité...), ce qui a permis d'avoir une vue d'ensemble sur les améliorations à apporter pour optimiser notre camping.

L'avis de la commission a été positif avec quelques observations mineures.

Pour rappel, l'aire de jeux, les installations électriques et les extincteurs sont contrôlés annuellement par une société privée.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET RESEAU D'EAU AU CAMPING MUNICIPAL LE GRAND PRÉ

Des travaux de réfection du réseau d'eau et du système d'assainissement collectif interne au camping ont été réalisés au mois de mars 2023.

Tous les réseaux ont été refaits à neuf avec l'aide de l'État.

Nous en avons profité pour vider entièrement le décanqueur digesteur et le transformer pour le rendre plus performant.

Dans le cadre de l'agrandissement de la zone d'assainissement collectif qui est programmé, le branchement des quatre habitations proches du réseau a été effectué après enquête publique.



IMPORTANT !

MESSAGE A L'INTENTION DES USAGERS

(habitants du centre bourg et campeurs) :

Notre système d'assainissement collectif est désormais équipé d'un dégrilleur, système de rétention des objets, des matières plus ou moins volumineuses et déchets encombrants de toutes sortes. Or depuis sa mise en service, nous constatons quotidiennement la présence de trop nombreuses lingettes et autres objets qui colmatent le dispositif ; cela entraîne une mauvaise performance du système d'assainissement collectif.

Merci donc de ne rien jeter d'autre que le papier toilette, qui est rapidement dégradable, dans vos cuvettes de WC.

CIMETIÈRE

Nos agents ont construit, en régie interne, un nouvel ossuaire sur l'emplacement de l'ancien.

La fonction de l'ossuaire est d'accueillir les ossements des personnes disparues, dont la concession funéraire a expiré, dans de petits reliquaires.

C'est un lieu symbolique important, de mémoire et de respect pour ceux qui nous ont quittés il y a longtemps. Il permet la continuité du souvenir dans le cadre de la reprise de concessions.

CAMPING : REPORT DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU BÂTIMENT SANITAIRE

Le conseil municipal travaille depuis deux ans à la création d'un nouveau bâtiment sanitaire pour notre camping municipal. Notre bâtiment actuel est vétuste, non fonctionnel et ne répond pas aux normes de la labellisation "une étoile".

Afin de rendre rapidement notre camping plus attractif et ainsi accroître les recettes propres de notre budget communal, nous avons lancé l'appel d'offres en juillet pour un démarrage des travaux début novembre. Lors de l'ouverture des plis, nous avons été très surpris de constater un important écart entre les prix proposés pour les travaux et les prix estimés par l'architecte.

Au début du projet, l'estimation du montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre s'élevait à 125 000 € ; nous avons demandé des subventions sur cette base. Avant l'appel d'offres, nous avons ré-estimé la somme à 145 000 €, tenant compte de l'inflation.

Notre surprise fut grande de constater que le montant total des devis proposés s'élevait à 250 000 € !



Le conseil municipal a donc déclaré cet appel d'offres infructueux et décidé de reporter les travaux à novembre 2024 afin de prendre le temps de réétudier le projet et trouver une solution moins coûteuse. Parallèlement, nous essayons aussi de faire réévaluer les subventions déjà attribuées par nos financeurs.

Nous sommes désolés pour nos campeurs qui attendaient ce projet avec impatience, mais la priorité de notre mandat est de continuer la sécurisation de la traversée de la commune par la RN 102.

SENTIERS

• Sentier botanique et de découverte

Une réunion du groupe de travail a eu lieu le 22 septembre. A l'ordre du jour, le point sur les perspectives de ce sentier : inventaire sur le terrain et extension de la boucle retour par le pont du Sigadou.

L'inventaire a été effectué le 6 novembre, relevé des éléments botaniques remarquables (ceux déjà documentés par les panneaux installés en 2015 par l'association "les amis de Lafarre" ainsi que de nouveaux éléments), relevé également des points d'intérêts géographiques, historiques, patrimoniaux, écologiques, etc.

Prochaine étape : élaborer une nouvelle signalétique, estimer son coût. Le parc Naturel Régional et la communauté de communes participeront à son financement.

Quant à l'extension du chemin de retour qui passerait par Champhagot jusqu'au pont du Sigadou, elle emprunte partiellement un chemin communal mais traverse également des parcelles privées. Il est prévu de contacter les propriétaires afin de passer des conventions avec chacun d'entre eux. A terme, et si chacun donne son accord, ce chemin serait balisé, inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), placé sous la responsabilité du Département, en matière d'assurance et d'entretien.

• Poursuite de la réfection des passerelles de nos sentiers

Les membres de l'association "Camin e Palanca" ont réalisé une nouvelle passerelle sur le sentier botanique et de découverte et rebâti des murs de soutènement avant d'arriver au hameau du Pouget dans la vallée de Lafarre. Merci à eux de rénover nos petits patrimoines.



D'autres projets d'amélioration des sentiers communaux ont été envisagés lors de leur dernière Assemblée Générale.



NATIONALE 102

• Les travaux du Haut-Barnas sont lancés

Ce projet, dans les cartons depuis 2019, va enfin aboutir et permettre de sécuriser ce quartier dangereux.

Suite à l'appel d'offre en octobre pour les travaux de la traversée du Haut-Barnas, deux entreprises ont été choisies le 17 novembre pour réaliser les travaux, EUROVIA pour le lot 1, Trottoirs et réseau pluvial et VALETTE pour le lot 2, Alimentation en eau potable.

Les travaux débuteront le 6 mars 2024 et seront coordonnées avec l'enfouissement des réseaux secs programmé par le syndicat des énergies de l'Ardèche (SDE07) et le déploiement de la fibre optique par Ardèche Drôme numérique (ADN).

Coût des travaux :

- Lot 1, VRD + maîtrise d'œuvre + imprévus : 270 000 € HT soit 324 000 € TTC (la TVA sera récupérée N+1)
L'aide de l'État s'élève à 83 295 €, nous attendons l'aide du département.

- Lot 2, réseau AEP + maîtrise d'œuvre + imprévus : 131 000 € HT (la TVA est récupérée immédiatement).
L'aide de l'État et de l'Agence de l'eau s'élève à 80 % du montant des travaux.



- Enfouissement des réseaux secs (en cours d'évaluation définitive) estimé à 179 000 € fin 2022 (coût pour la commune 83 000 €)

Les travaux seront finis avant l'été si les conventions avec le SDE07 sont toutes signées par les riverains.

Après les travaux, la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) prévoit le goudronnage de toute la traverse et la réalisation de la signalisation horizontale (financement par l'État).

Vos élus travaillent à un meilleur financement de ce programme, en multipliant les rencontres politiques, afin d'éviter de devoir emprunter.

Prochaine réunion publique : le samedi 13 janvier à 10 h à la salle des fêtes.

• Nouvel arrêt de bus

Un nouvel arrêt de Bus a été installé au quartier du Bouix.

Le financement de ce bel ensemble en bois par la région Auvergne Rhône Alpes, a fait l'objet d'une délibération et de la signature d'une convention.

Un abri semblable a été commandé pour le quartier du Haut-Barnas et sera installé au début de l'été 2024, après l'achèvement des travaux de la traversée du quartier par la RN 102 qui démarreront en mars.

Pour le quartier de Lamothe, en attendant la disposition d'une emprise foncière communale appropriée et la commande d'un troisième ouvrage en bois, l'ancien abribus du Bouix a été provisoirement installé.

Nos écoliers, collégiens, lycéens et les usagers des transports en commun seront ainsi à l'abri pour attendre leur car.

• Limitation de vitesse

Un arrêté a été pris afin de limiter la vitesse à 50 km/h à Lamothe comme dans toute l'agglomération de Barnas, à la demande de la DIR, pour renforcer la sécurisation de notre village.

Un groupe de travail sera organisé (après celui concernant les travaux du Haut-Barnas) afin de discuter et de trouver des solutions pour inciter à réduire la vitesse et éviter les dépassements intempestifs (végétalisation, marquages, barrières...)



FIBRE OPTIQUE

La phase d'études est en cours de finalisation. Les entreprises missionnées par Ardèche-Drôme Numérique (ADN) ont relevé les adresses de tous les logements et ont repéré et vérifié l'état des réseaux électriques et téléphoniques existants, principaux supports du déploiement de la fibre optique. Dans ce cadre, elles ont été amenées à contacter les administrés en direct, prendre des photos, relever les noms sur les boîtes aux lettres.

Ces entreprises ou l'exploitant du réseau public ADTim FTTH sont également en train solliciter les administrés pour signer trois type de conventions :

- une convention de passage, lorsque le réseau passera sur un terrain privé ou en façade d'une habitation.
- une convention d'accès pour les immeubles collectifs ou lotissements privés.
- une convention pour implanter un poteau supplémentaire.

► La signature d'une convention d'accès entre ADTim FTTH et le propriétaire ou syndic de copropriété est indispensable pour permettre le déploiement de la fibre sur notre commune.

TÉLÉPHONIE MOBILE

À ce jour, Barnas bénéficie d'une couverture correcte en téléphonie mobile par les opérateurs Bouygues et SFR (via le pylône situé au dessus du camping en 2021).

Très en retard dans ce domaine, Orange et Free sont en train de s'organiser pour installer leurs propres émetteurs. Cette installation est en phase d'étude et les avancements sont suivis par la Préfecture dans le cadre d'un programme national, le "New Deal Mobile" appuyé par le caractère contraignant d'un arrêté ministériel, qui vise à améliorer la qualité et à étendre le réseau mobile en France.

Le conseil municipal suit ce dossier de près et insiste pour qu'Orange et Free ne créent pas une nouvelle implantation mais s'installent sur le pylône existant.

NB : des sites, tel que celui de l'Agence nationale des fréquences (ANFR), indiquent la présence d'un émetteur Orange sur le pylône situé sur la commune de Barnas alors que ce n'est pas le cas (source Orange).

SITE INTERNET

Notre nouveau site sera mis en ligne courant janvier. Après un an de travail, Barnas dispose désormais d'un site que nous avons souhaité attractif, pratique et d'un usage facile.

Coût : 4 940 €, entièrement subventionné par l'État. Nouveauté : une newsletter remplacera la liste de diffusion pour les informations locales et pour les alertes.

La secrétaire et un élu ont été formés pour assurer la maintenance du site.

N'hésitez pas à taper sur votre clavier « Barnas.fr » et à nous dire ce que vous en pensez.

PLANIFICATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le rôle des collectivités a été renforcé par la loi climat et résilience de 2021 (création des comités régionaux de l'énergie).

Une nouvelle étape est franchie avec la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables de 2023. Grâce à cette loi, les communes, les communautés de communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets de production d'énergies renouvelables s'implanter.



Le groupe de travail environnement de la commune s'est réuni fin novembre afin de définir des zones d'accélération et aussi des zones d'exclusion en s'appuyant sur des outils mis à disposition par des acteurs d'accompagnement : le Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), ENEDIS (gestionnaire du réseau électrique), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) ainsi que le portail cartographique interactif des énergies renouvelables.

Les propositions du GT ont alimenté les débats du conseil municipal en vue d'une délibération qui devait être prise avant fin décembre 2023.

Au cours du premier semestre 2024, une concertation territoriale départementale proposera une synthèse des propositions au comité régional de l'énergie. Le conseil régional fixera les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, sur proposition du comité régional de l'énergie. Les objectifs régionaux devront contribuer aux objectifs législatifs nationaux.

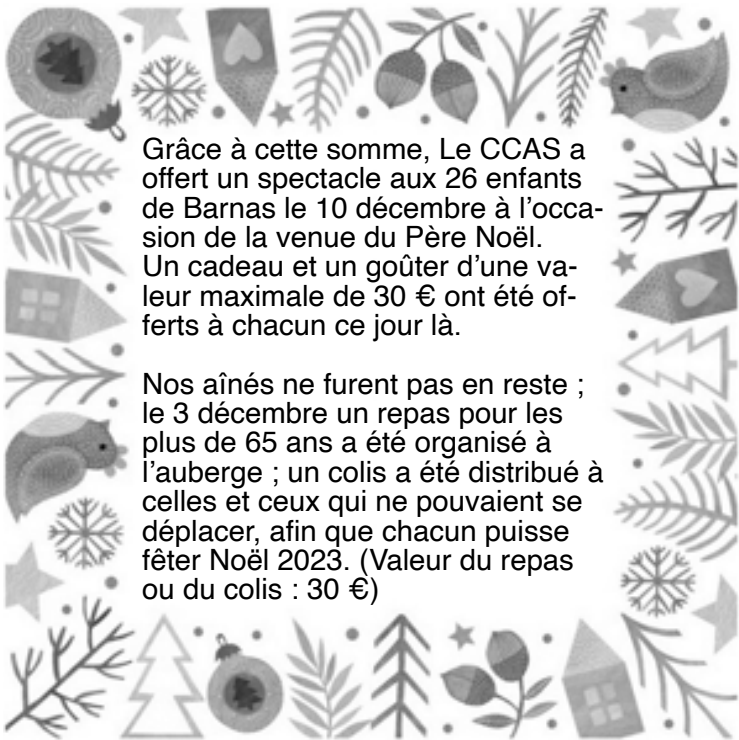
• Dossier complet du dispositif sur le site du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - ministère de la Transition énergétique : <https://www.ecologie.gouv.fr/planification-des-energies-renouvelables-et-donnees>

• Portail cartographique Énergies renouvelables : <https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Cette année l'animation "Plantes et dons" a permis de collecter 200 € de plus que l'année dernière soit 761,55€.



Grâce à cette somme, Le CCAS a offert un spectacle aux 26 enfants de Barnas le 10 décembre à l'occasion de la venue du Père Noël. Un cadeau et un goûter d'une valeur maximale de 30 € ont été offerts à chacun ce jour là.

Nos aînés ne furent pas en reste ; le 3 décembre un repas pour les plus de 65 ans a été organisé à l'auberge ; un colis a été distribué à celles et ceux qui ne pouvaient se déplacer, afin que chacun puisse fêter Noël 2023. (Valeur du repas ou du colis : 30 €)

Nous vous rappelons que **le CCAS est à votre écoute** en cas de problème et peut vous recevoir en toute confidentialité, afin de vous accompagner dans la recherche de solutions.

ECHOS DES ASSOCIATIONS

• **Ensemble et solidaires / UNRPA, club de Barnas**
L'assemblée extraordinaire, qui s'est tenue le 18 février 2023, a voté le changement de statuts, la section de Barnas de l'Union Nationale des Retraités et Personnes Agées (UNRPA) devient le "club de Barnas".

Un projet artistique



Ensemble et Solidaires / UNRPA, club de Barnas avait déposé un projet culturel "initiation à l'art du vitrail" auprès de la fédération départementale de l'UNRPA, qui a été accepté.

Ainsi, les adhérents de notre association, candidats à cette initiation, participent aux ateliers hebdomadaires de l'association "Jeunesse et Arts médiévaux" depuis le 2 octobre 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024.

Repas de fin d'année

La Présidente Monique Lemaire a réuni 20 adhérentes et adhérents le 25 Novembre à l'auberge de Barnas, en présence de madame le maire.

Une centenaire !



Le 5 décembre, l'association a fêté sa doyenne qui a eu 100 ans le 23 novembre 2023. Adhérente du club depuis 30 ans, elle en a été la trésorière pendant 20 ans. Monique Lemaire et les membres du club lui ont offert des cadeaux avant de lever leur verre à sa santé.

Pour tous renseignements ou adhésion à **Ensemble et Solidaires**, n'hésitez pas à contacter Monique Lemaire, présidente.

• "Ça marche à Barnas"

L'Association "Ça marche à Barnas" propose le mercredi après midi des randonnées, sur les sentiers balisés. En hiver, celles-ci ont lieu dans les environs de notre vallée: Jaujac, Montpezat, Burzet. Au printemps et à l'automne, nous allons trainer nos godasses un peu plus au Sud d'Aubenas, et ses environs. L'été, nous allons chercher la fraîcheur du plateau.

L'association planifie plusieurs sorties à la journée, afin d'agrandir les distances de marche et de découverte.

Nous comptons 26 adhérents, répartis sur 7 communes.

Nous avons participé, en début d'été, à une rencontre avec les "Coureurs de Crête de Thueyts" et "les Amis de Mayres", à Chaumienne, autour d'un pique-nique. Chaque participant partant de son village, pour relancer une randonnée qui se faisait chaque année, au mois d'Août et qui a disparu depuis plusieurs années.

Le programme mensuel se trouve sur le site de la Mairie

Vous avez envie ou besoin de marcher, venez nous rejoindre!

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

JE LIS, TU LIS, ELLE·IL LIT, NOUS LISONS...

• Pour les enfants, petits et grands, un grand choix d'albums, de romans, de documentaires jeunesse, classés par âges, à bouquiner sur place, moelleusement installés dans le "coin coussins" aménagé spécialement pour eux... ou à emporter à la maison.

• Pour les grands
Les livres sont classés par thèmes pour faciliter votre choix.

• Une bibliothèque vivante
Des animations, un club lecture (partage des coups de cœurs)... Faites-nous savoir ce qui peut vous intéresser. Vos suggestions sont les bienvenues !

• Horaires :
De septembre à juin :
MERCREDI de 17h à 19h - SAMEDI de 10h30 à 12h
En juillet & août :
MERCREDI de 18h à 20h - SAMEDI de 10h30 à 12h

• Une boîte aux lettres spéciale est à votre disposition pour faciliter les retours.

• Et... l'inscription est gratuite !

Les livres étaient à l'étroit...

Les élus et les bénévoles de la bibliothèque remercient chaleureusement l'association Camin e Palenca dont les membres ont fabriqué ce magnifique meuble qui accueille les ouvrages qui n'avaient pas trouvé place dans les collections ! (fourniture du bois par la municipalité).



Manifestation annuelle soutenue par le Centre National du Cinéma (CNC), la Fête du court métrage est née de la volonté de mieux faire connaître le film court au plus grand nombre.

Cinéphiles ou néophytes, jeunes publics, familles et passionnés, explorent la magie du court métrage, partout en France et à l'international.

► Rendez-vous à Barnas le **SAMEDI 23 MARS**
Projection de plusieurs programmes de courts métrages sur grand écran.

Grande fête gratuite ouverte à toutes et à tous !

TRAIL DE LA CHAUSSEE DES GEANTS

Pour la deuxième année, la commune de Barnas a tenu le stand de ravitaillement au point 25 km du parcours de 51 km du Trail de la chaussée des Géants.

Cette année, les bénévoles ont été nombreux ; 5 Barnassiens et des personnes dont les proches courraient sur ce parcours se sont relayés derrière le stand dont le ravitaillement était fourni par les organisateurs du trail. L'ambiance était conviviale et sympathique.

En tout 4 véhicules ont permis de redescendre à Thueyts 6 coureurs ayant abandonné.

En fin d'après midi, une élue a participé à la remise des coupes qui a, encore une fois, récompensé deux Barnassiens :

- **Eric Eschallier** est arrivé deuxième de sa catégorie sur le 10 km

- **Yanis Bouet** est arrivé premier de sa catégorie sur le 20 km.

Merci à l'organisation du trail de la chaussée des géants pour la haute tenue de cet événement sportif qui parcourt notre territoire et le met en valeur.

Rendez-vous **début juin** prochain pour le trail 2024.





• Memento “Murets de montagne, un patrimoine rural à préserver”

Bien ancré dans le paysage, épousant les courbes de la montagne, les murets de pierres semblent exister depuis toujours. Ils forment une trame lithique et sont le symbole du lien entre l'Homme et le paysage. Ce sont de véritables témoins de ce savoir-faire acquis au cours des siècles pour utiliser au mieux les ressources locales.



Ce memento vous instruira sur tout ce qu'il faut savoir sur les murets de montagne. Vous apprendrez leur histoire et les fonctions ancestrales qui l'entourent, mais également qu'ils représentent une importante réserve de biodiversité, raison pour laquelle il faut les préserver.

➤ Télécharger :

<https://www.parc-monts-ardeche.fr/wp-content/uploads/memento-murets-montagne.pdf>

• Les jeunes volcans

Et si vous arpentiez le Parc en découvrant sa géologie et ses volcans? La Montagne d'Ardèche, l'Ardèche des sources et volcans, le Bassin d'Aubenas et le Parc ont posé sept bornes à pignon à retrouver au cœur des cratères ou sur les sommets des volcans.



Le « Pass explorateur » est à récupérer dans les offices du tourisme pour gagner le badge bien mérité. Tout le jeu est entièrement gratuit.

• “L'eau à la source, tourbières des Monts d'Ardèche” un film de Nicolas Van Ingen.

Découvrez ce nouveau film qui raconte les tourbières des Monts d'Ardèche à travers le regard du réalisateur naturaliste Nicolas Van Ingen. Il a arpenté les zones humides du Parc, les narces de Chaudeyrolles, la Rochette, Montselgues... et filmé l'infiniment petit, au plus près des droséras, des tritons mais aussi le grand paysage au delà de 1000 mètres d'altitude.



En toute saison, les tourbières se révèlent des lieux de biodiversité exceptionnels, essentiels pour la ressource en eau du territoire. On vous invite à les découvrir dans ce film, mais aussi en randonnée sur les sentiers de la montagne ardéchoise. Attention milieux fragiles à protéger, à respecter et à partager !

➤ Visionner :

https://www.youtube.com/watch?v=F_dTh11jEqs





• COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Depuis toujours la distribution de l'eau potable est une compétence communale. Ce bien commun exige une organisation de proximité, en raison des enjeux essentiels de cette ressource, enjeux qui doivent être partagés avec les citoyens.

Or, la législation prévoit que cette gestion sera obligatoirement transférée aux communautés de communes au 1er janvier 2026.

Nous, élus locaux, en association avec les citoyens, sommes les mieux à même de choisir le mode de gestion le plus adapté pour nos territoires en fonction de leurs caractéristiques hydrologiques et géographiques, dans le seul et unique objectif de garantir aux usagers un service de qualité et à moindre coût.

Cette liberté est inscrite dans la Constitution française, qui énonce clairement dans son article 72 la "libre administration des collectivités".

Aussi,

- nous refusons de nous soumettre à un mode unique de gestion des services de l'eau et de l'assainissement ;
- nous demandons la liberté pour les conseils municipaux de pouvoir gérer cette compétence librement et de choisir l'organisation la plus appropriée ;
- nous demandons le retrait du caractère obligatoire du transfert de ces compétences aux communautés de communes.



Pour accélérer les choses une manifestation des Maires a eu lieu le 7 OCTOBRE à Valence à l'appel de l'Association des maires de France. Barnas s'est mobilisé, 3 élus et 3 citoyens se sont rendus à cette manifestation.



Un groupe de travail communal s'est réuni le 14 octobre. Après partage d'informations, le GT propose

- le lancement d'un sondage auprès des habitants de Barnas sur la liberté de choix de gestion.
- la création d'un collectif citoyen sur la compétence eau et assainissement.
- la concertation avec les élus et autres collectifs de communes mobilisés sur la question.

• COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

La Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés relève de la compétence de la communauté de communes.

Des conteneurs ordures ménagères et tri sélectif sont présents dans tous les quartiers .

ATTENTION, désormais le service de collecte ne ramasse plus de poubelles individuelles dans le village. Il faut donc se rendre aux lieux de regroupement :

- **Vallée de Lafarre** : Haut de Lafarre, Croisement de Coustayriou.
- **Bouix** : Bas de Lafarre, place des jardins, à côté de l'arrêt de bus.
- **Centre village** : camping municipal, montée de Bruc, place du Pont vieux.
- **Vallée de Bruc** : croisement des terrasses et croisement impasse des Côtes.
- **Haut Barnas** : place du Palet.
- **Lamothe** : avant le snack, entrée route des Oulades et entrée route d'Abraham.

NOUVEAU : suite à l'arrêt de ramassage des poubelles individuelles, les élus ont décidé l'implantation d'un nouveau lieu de regroupement au Barnadon afin de faciliter le quotidien de nos aînés nombreux dans ce quartier.

En basse saison, les ordures ménagères sont enlevées une fois par semaine, le tri sélectif une fois tous les quinze jours.

En haute saison, les ordures ménagères sont enlevées deux fois par semaine et le tri sélectif une fois par semaine.

Merci de respecter rigoureusement les nouvelles consignes de tri des déchets qui vous ont été communiquées par le SIDOMSA via la communauté de communes.

► **Nous insistons :**

- LES CARTONS ÉPAIS, ONDULÉS OU DE GRANDE TAILLE ne se mettent pas dans les conteneurs des points de ramassage du village. Ils doivent être mis à plat et emportés en déchetterie (à Thueyts par exemple).



Ces cartons sont vendus pour être recyclés. La communauté de communes récupère ainsi le produit de la vente et ces cartons n'encombrent pas les points de ramassage.

- Le service de collecte retrouve beaucoup de VERRE dans les conteneurs d'ordures ménagères et de tri sélectif, merci de respecter le principe du tri sélectif et les agents de salubrité qui risquent de se blesser.

- Trop d'ENCOMBRANTS se retrouvent dans les conteneurs ou posés devant !!!

Le traitement des conteneurs remplis de déchets inappropriés entraîne des coûts supplémentaires...

Des conteneurs à verre, papiers et piles sont situés au camping municipal et place du Palet.

Un conteneur à vêtements se situe place du Palet

Une déchetterie se trouve à Labégude et prend tous les encombrants, gravats, déchets verts, bois... Ouverture tous les jours sauf le dimanche de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15

Des plateformes se trouvent sur notre territoire pour les végétaux et gravats :

- Thueyts : Lundi et Jeudi de 14h à 16h30, Samedi de 9h30 à 12h

- Fabras : mercredi et samedi de 14h30 à 16h30

- Montpezat : mercredi de 15h à 17h toute l'année, vendredi de 14h à 16h (d'avril à septembre)

- Prades : Mardi et vendredi de 9h30 à 12h

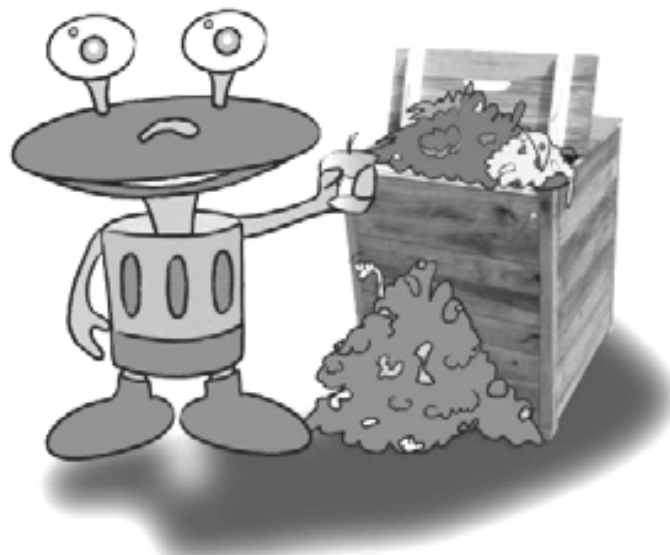
► **Sensibilisation au tri des biodéchets**

À compter du 1er janvier 2024, les biodéchets (déchets fermentescibles, épluchures de légumes/ fruits, filtres et marc de café...) seront interdits dans la poubelle des ordures ménagères résiduelles (poubelle grise).

A cette date, tous les particuliers doivent disposer d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets, solution individuelle (composteur individuel, jardin, poules, etc...) ou partagée (composteur collectif).

Depuis plusieurs années déjà, il était fortement conseillé de ne plus mettre ces biodéchets avec les ordures

ménagères résiduelles. A l'heure actuelle, les biodéchets non triés représentent encore plus d'un tiers du contenu de la poubelle résiduelle.



La gestion de proximité permet tout d'abord de limiter la production de déchets à traiter par le service public et de maîtriser la facture de gestion des déchets : cela signifie moins de camions de collecte de déchets sur les routes, donc moins de dépenses d'énergie pour leur transport, moins de mise en décharge...

► Plus d'informations : <https://www.sidomsa.net/>



• **AGRICULTURE**

Développement de l'agriculture et sensibilisation à une alimentation durable

Conjointement à la finalisation du PLUi, inscrivant la préservation et la reconquête du foncier agricole au cœur de son projet d'aménagement et de développement durables, la communauté de communes (CDC) a engagé, depuis 2021, plusieurs actions en faveur du développement de l'agriculture sur son territoire et de la sensibilisation à une alimentation durable.

Dans ce cadre, un Comité Local d'Installation (CLI) agricole a été mis en place, réunissant des représentants élus de chaque commune et des syndicats professionnels agricoles, afin d'échanger sur les exploitations agricoles en activité ou en consolidation, celles en cessation ou ayant commencé leur transmission et les projets de candidats à l'installation.

Aussi, à titre d'exemple, ont été menés

- une réflexion sur la mutualisation d'ateliers de transformation, concernant notamment la châtaigne et les petits fruits,

- une étude sur l'impact du changement climatique sur les productions emblématiques du territoire,

- des ateliers sur l'alimentation pour le jeune public dans les écoles et au centre aéré,

- deux éditions de « L'Ardèche s'invite au Menu » promouvant les produits du territoire en restauration collective...

Un atelier de concertation sur l'avenir de l'alimentation

Animé par les bureaux d'études Terralim et Tero ainsi que le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, une première journée de travail a été organisée par la communauté de communes à l'automne 2022 pour associer une diversité de contributions à la définition des grandes lignes de la future politique alimentaire territoriale

Vers un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Afin de mettre en lien les différents acteurs et en cohérence les actions développées autour de l'agriculture et l'alimentation, la communauté de communes a préparé courant 2022 un Projet Alimentaire Territorial (PAT). En février 2023, la communauté de communes a été labellisée Projet Alimentaire Territorial émergent (PAT) avec une aide de l'État de 100 000 €.

En parallèle, sur le volet action sociale, la CDC porte l'opération « **Coup de Pouce** » depuis décembre 2020, organisant la distribution d'aide alimentaire auprès des habitants bénéficiaires sur le territoire. Dans ce cadre, plusieurs actions en faveur de l'alimentation solidaire sont également en développement, telles que des jardins partagés ou un frigo solidaire.



BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES

• Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune.

➤ Vous pouvez vous inscrire en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre un justificatif de votre identité et un justificatif de votre lien avec la commune de vote.

➤ Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et remplir un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription disponible en mairie.

• Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Les contrôles des assainissement individuels sont toujours en cours et continueront en 2024.

26 propriétaires n'ont pas répondu au courrier de demande de rendez-vous de vérification de leur installation ; ces personnes vont être relancées une nouvelle fois en janvier.

➤ Elles peuvent prendre rendez-vous dès maintenant avec l'entreprise de diagnostics "DIAG 07" au 04 27 52 08 02



ÉTAT CIVIL



Henriette ESCHALLIER
De Saint-Théophrède et Lafarre
est décédée le 16 janvier 2023
à l'âge de 91 ans.



Colette MALOSSE
du Haut-Barnas
est décédée le 20 juillet 2023
à l'âge de 86 ans.

Mairie de Barnas

Accueil du public : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 À 12h30

Tel : 04 75 36 40 12

Email : mairie@barnas.fr

Site : <http://www.barnas.fr/>

Retrouvez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/Mairie-de-Barnas-100330978427063/>